

L'accessibilité pour tous



Le registre public d'accessibilité

Il a pour objectif d'informer le public du degré d'accessibilité de l'établissement recevant du public (ERP) et de ses prestations. Ce registre rassemble un certain nombre de pièces qui varient selon la situation de l'ERP.

C'est un moyen de communication entre l'ERP et son public.

La commune de PONT DE METZ a mis en place les registres d'accessibilité, pour chaque salles et bâtiments concernés : ils sont consultables sur place, en mairie ou sur notre site internet.

Ils mentionneront les dispositions prises pour permettre à tous, notamment aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap, de bénéficier des prestations proposées par l'établissement.

Une attention particulière sera apportée au contenu et à la forme afin que les informations communiquées dans ces registres soient accessibles à tous et utiles aux personnes principalement concernées.

Voir dans l'onglet « vie pratique / accessibilité »